ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 43



Sommaire :

- *Comptes financiers de la Fédération*
- *Bilan exercice 2024 et budget prévisionnel 2025 et ses annexes*
- *Compte rendu de la commission des finances du 14 mars 2025.*
- *Synthèse de l'exercice 2024 par le cabinet comptable SARDA.*
- *Rapport des vérificateurs aux comptes.*
- *Résolutions financières*
- *Rapport d'activité de l'année 2024*
- *Orientations fédérales 2025*

Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire

43

32, Rue Henri Chas - 43000 LE PUY EN VELAY

04.71.09.09.44. - federation43@pechehauteloire.fr

Assemblée Générale de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire

au Puy en Velay le 5 avril 2025

ORDRE DU JOUR

Introduction par le Président Lionel MARTIN

1 - Ouverture des travaux (Appel des A.A.P.P.M.A. et constitution du Bureau).

2 - Comptes financiers de la Fédération :

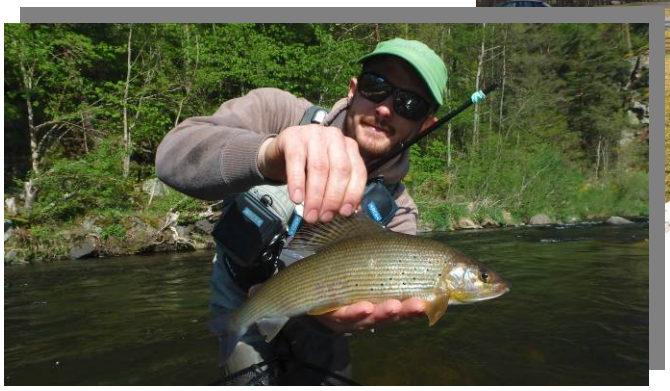
- **Bilan exercice 2024 et budget prévisionnel 2025 et annexes**
- **Compte rendu de la commission des finances du 14 mars 2025**
- **Synthèse de l'exercice 2024 par le cabinet comptable SARDA**
- **Rapport des vérificateurs aux comptes**
- **Résolutions financières**

3 - Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2024

4 – Actualités et orientations

5 - Exposés des personnalités





Comptes financiers de la Fédération 2024 :

1 - BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF				
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES		Montant 2024	Montant 2023
	ACTIF IMMOBILISE		**307 944,17 €**	**344 422,98 €**
211	Terrains, étangs, barrages		29 822,15 €	26 942,15 €
212	Agencements, aménagements, terrains, étangs, barrages	65 071,00 €		
2812	Amortissement agencements, terrains, étangs, barrages	-65 071,00 €	0,00 €	0,00 €
21311	Bâtiments : Maison de la Pêche	109 246,34 €		
281311	Amortissement bâtiments : Maison de la Pêche	-109 246,34 €	0,00 €	0,00 €
21312	Bâtiments : Annexe Maison de la Pêche	65 359,73 €		
281312	Amortissement bâtiments : Annexe Maison Pêche	-65 359,73 €	0,00 €	0,00 €
21313	Bâtiments : Garage	15 300,00 €		
281313	Amortissement bâtiments : Garage	-4 016,25 €	11 283,75 €	12 048,75 €
2135	Installation, agencement, aménagement des constructions	307 041,52 €		
28135	Amortissement instal., agenc., aménag. des constructions	-184 692,13 €	122 349,39 €	139 681,21 €
2151	Matériel technique	135 902,11 €		
28155	Amortissement matériel technique	-94 464,64 €	41 437,47 €	40 180,75 €
2182	Matériel transport	120 486,69 €		
28182	Amortissement matériel transport	-99 291,77 €	21 194,92 €	38 380,98 €
2183	Matériel bureau et informatique	29 096,88 €		
28183	Amortissement matériel bureau et informatique	-28 477,18 €	619,70 €	2 627,70 €
2184	Mobilier	38 277,21 €		
28184	Amortissement mobilier	-33 828,70 €	4 448,51 €	6 875,77 €
231	Immobilisations corporelles en cours (trav. Lavalette)		0,00 €	2 938,51 €
261	Titres participation Crédit Mutuel		55 151,00 €	53 507,00 €
2611	Titres participation Crédit Agricole		13 637,28 €	13 240,16 €
271	Titres immobilisés (parts Conservatoire National Saumon)		8 000,00 €	8 000,00 €
	ACTIF CIRCULANT		**873 412,26 €**	**441 427,25 €**
4011	La Poste : timbres siège social		0,00 €	592,62 €
43740001	Cotisations Harmonie Mutuelle		0,00 €	0,00 €
4671	Autres débiteurs divers : Tribunal Judiciaire		12 398,32 €	9 602,32 €
4686	Produits à recevoir		139 381,97 €	77 835,47 €
4712	Assises saumons		0,00 €	10 811,36 €
47381	Produits divers à virer aux AAPPMA		0,00 €	0,30 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale		85,40 €	0,00 €
4784	Compte transitoire : plan saumons		0,00 €	9 671,16 €
4785	Compte transitoire : étude cormorans		4 253,04 €	3 054,00 €
486	Charges constatées d'avance		253,00 €	279,10 €
4864	Charges constatées d'avance : plan saumons		0,00 €	30,96 €
5081	Crédit Agricole : compte titres		0,00 €	91 297,50 €
5121	Crédit Agricole : compte courant		43 924,50 €	11 906,28 €
51211	Crédit Agricole : compte courant plan saumon		2 763,37 €	100,00 €
51212	Crédit Agricole : compte sur livret RMA		59 017,44 €	59 171,39 €
51213	Crédit Agricole : compte sur livret Fédération		177 416,70 €	31 225,53 €
51215	Crédit Agricole : Livret sociétaire		16 180,36 €	15 912,51 €
51216	Crédit Agricole : compte sur Livret		330 997,00 €	34 017,68 €
51217	Crédit Agricole : DAV Dédié Nanti		0,00 €	1 363,50 €
51221	Crédit Mutuel : compte courant		1 542,55 €	1 574,33 €
51222	Crédit Mutuel : Livret Bleu Association		84 452,71 €	81 992,93 €
531	Caisse		745,90 €	988,31 €
	T O T A L		**1 181 356,43 €**	**785 850,23 €**

PASSIF			
N° Cptes	**INTITULE DES COMPTES**	**Montant 2024**	**Rappel 2023**
	CAPITAUX PROPRES	**660 108,19 €**	**637 007,31 €**
110	Report à nouveau	293 632,25 €	352 628,09 €
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	300 000,00 €	300 000,00 €
129	Résultats de l'exercice (excédent)	28 919,91 €	-58 995,84 €
1312	Subventions d'équipement reçues de la F.N.P.F.	112 263,78 €	112 263,78 €
13121	Subventions d'équipement reçues du Conseil Régional	3 141,58 €	2 041,40 €
1392	Subventions d'équipement de la F.N.P.F. inscrites au compte de résultat	-92 461,35 €	-85 192,14 €
1393	Subventions d'équipement du Conseil Régional inscrites au compte de résultat	-1 318,98 €	-1 318,98 €
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	15 931,00 €	15 581,00 €
	DETTES	**521 248,24 €**	**148 842,92 €**
43100001	Cotisations C.M.S.A.	44 771,12 €	28 247,74 €
43730001	Cotisations Chorum (prévoyance de base)	2 100,04 €	1 996,27 €
43740001	Cotisations Harmonie Mutuelle	748,16 €	681,80 €
44410001	Autres organismes sociaux : impôts à la source	932,07 €	862,27 €
4681	Charges à payer de gestion	28 118,30 €	16 815,08 €
4682	Charges constatées d'avance : travaux	7 696,40 €	6 491,40 €
4732	Club Halieutique Interdépartemental	1 710,00 €	1 830,00 €
4733	Redevance Agence de l'Eau	60 599,20 €	61 559,20 €
4738	Produits divers à reverser aux AAPPMA (cartes de pêche)	1 132,00 €	687,50 €
47381	Produits divers à virer aux AAPPMA	9 683,43 €	0,00 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale	0,00 €	29,40 €
4784	Compte transitoire : plan saumon	323 855,71 €	0,00 €
487	Produits constatés d'avance	25,00 €	0,00 €
4871	Produits constatés d'avance : indemnitées microcentrales	24 570,98 €	12 112,26 €
4872	Produits constatés d'avance : continuité écologique	0,00 €	8 030,00 €
4873	Produits constatés d'avance : diverses subventions	15 305,83 €	9 500,00 €
	T O T A L	**1 181 356,43 €**	**785 850,23 €**

2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2024

DEPENSES		PREVISIONNEL 2024		REALISE 2024		PREVISONNEL 2025	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
60	**ACHATS**		**60 450,00**		**55 737,12**		**68 150,00**
60210001	Achats truites arc en ciel Lac du Bouchet	16 400,00		16 131,48		16 450,00	
60210004	Achats cristivomers Lac du Bouchet	1 100,00		1 000,00		2 900,00	
60210006	Achats ombles chevalier Lac du Bouchet	3 000,00		2 928,07		0,00	
60210008	Achats truites arc en ciel : parcours Trophées Loire (Coubon)	4 200,00		4 747,50		5 000,00	
60210009	Achat carnassiers	0,00		3 481,50		0,00	
60210010	Achats truites arc en ciel : parcours Senouire	0,00		0,00		3 000,00	
60216001	Achats de produits d'entretien	50,00		66,34		50,00	
60611001	Fournitures de gaz siège social	1 800,00		3 201,36		3 500,00	
60612001	Fournitures d'électricité siège social	1 400,00		1 491,86		1 500,00	
60613001	Fournitures d'eau siège social	200,00		174,97		200,00	
60620002	Fournitures de carburants Renault Traffic	1 200,00		1 005,79		1 100,00	
60620005	Fournitures de carburants Mitsubishi	1 000,00		702,87		800,00	
60620008	Fournitures de carburants matériel pêche électrique	100,00		58,53		100,00	
60620009	Fournitures de carburants Dacia Duster 3	3 000,00		2 388,63		2 500,00	
60620011	Fournitures de carburants Dacia Duster 2	2 400,00		2 111,73		2 300,00	
60620012	Fournitures de carburants Citroën Jumpy 2	1 200,00		776,09		1 000,00	
60620013	Fournitures de carburants Suzuki Vitara 2	1 100,00		1 251,01		1 300,00	
60640001	Fournitures de bureau	1 600,00		916,37		1 500,00	
60640002	Frais impression : permis de pêche et divers	450,00		738,00		400,00	
60640003	Frais fabrication panneaux information	4 200,00		4 186,32		4 500,00	
60650001	Fournitures d'habillement du personnel federal	1 050,00		573,40		1 050,00	
60650002	Fournitures d'équipements (équipements protection individuels)	1 000,00		797,07		1 000,00	
60650003	Fournitures d'habillement des gardes pêche particuliers	2 400,00		2 562,49		2 500,00	
60650004	Fournitures d'habillement des agents de développement	200,00		0,00		0,00	
60650005	Fournitures d'habillement des animateurs	300,00		0,00		300,00	
60680001	Autres fournitures	3 400,00		2 031,45		7 500,00	
60680002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures animations fédérales	2 000,00		607,02		2 000,00	
60680003	Autres fournitures : achat matériels techniques	2 200,00		563,52		2 200,00	
60680004	Autres fournitures : achat matériels informatique (ordinateurs pour AAPPM	2 000,00		0,00		2 000,00	
60681001	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Gorges de la Lo	500,00		444,45		500,00	
60681002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Brivadois	500,00		503,48		500,00	
60681003	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Hte-Vallée de la	500,00		295,82		500,00	
61	**SERVICES EXTERIEURS**		**41 650,00**		**45 400,02**		**43 950,00**
61320001	Frais location garage	900,00		1 484,07		950,00	
61340001	Frais locations de droits de pêche	4 650,00		4 185,79		4 300,00	
61350001	Location et maintenance matériel de téléphonie	950,00		936,00		950,00	
61360001	Location et maintenance matériel de photocopie	5 800,00		5 402,31		5 600,00	
61360002	Location et maintenance défibrillateur	500,00		0,00		500,00	
61370001	Frais locations diverses	250,00		250,00		250,00	
61380001	Frais location et maintenance GED (Gestion électronique des documents)	3 800,00		3 876,00		3 850,00	
61390001	Frais de location et maintenance logiciels	850,00		1 115,28		1 150,00	
61400001	Charges de copropriété pour garage	200,00		115,65		150,00	
61520001	Frais d'entretien et nettoyage du siège social	3 600,00		3 804,93		3 600,00	
61520002	Frais de réparation du siège social	900,00		1 308,04		800,00	
61550002	Entretien et réparations matériel de transport Renault Traffic	600,00		365,57		600,00	
61550005	Entretien et réparations matériel de transport Mitsubishi	300,00		904,49		400,00	
61550008	Entretien et réparations autres matériels	400,00		0,00		400,00	
61550009	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 2	500,00		667,76		500,00	
61550011	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 3	1 200,00		2 413,48		1 500,00	
61550012	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy 2	500,00		9,49		500,00	
61550013	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara 2	500,00		665,40		500,00	
61560001	Frais de maintenance	2 400,00		2 872,66		2 950,00	
61560002	Frais de maintenance site internet	600,00		600,00		600,00	
61570001	Frais entretien et réparation matériel divers	200,00		758,40		300,00	
61610001	Primes d'assurances véhicules	4 700,00		5 422,83		5 500,00	
61680001	Autres assurances	5 900,00		6 019,37		5 850,00	
61740001	Dons, cadeaux	100,00		700,00		700,00	
61800001	Redevance location barques	1 250,00		1 489,50		1 450,00	
61810001	Documentation générale	100,00		33,00		100,00	
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**		**79 000,00**		**67 477,71**		**78 950,00**
62100001	Frais ristournes dépositaires	3 150,00		3 423,65		3 500,00	
62200002	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : APN	15 100,00		14 518,00		15 650,00	
62200003	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : avocats et huissiers	10 000,00		9 080,05		10 000,00	
62200004	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : experts comptable	3 800,00		3 823,20		3 850,00	
62200005	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : autres	800,00		465,00		700,00	
62300001	Publicité, information, publications	17 250,00		11 418,25		17 200,00	
62310001	Frais manifestations promotionnelles	5 200,00		4 361,83		5 200,00	
62320001	Frais de promotion : cartes découverte	2 300,00		2 051,50		2 300,00	
62510001	Frais de parking	100,00		17,70		100,00	
62510002	Frais de péage	500,00		210,70		400,00	
62530001	Frais déplacements du personnel	3 500,00		2 596,12		3 000,00	
62530002	Frais déplacements stagiaires	200,00		72,70		200,00	
62540001	Indemnités compensatrices de frais (indemnités gardes et divers)	3 100,00		2 484,72		3 100,00	
62570001	Frais de réception	400,00		107,57		400,00	
62600001	Frais de télécommunications	4 100,00		4 109,90		4 100,00	
62600002	Frais postaux	2 100,00		1 792,84		2 100,00	
62700001	Frais services bancaires	300,00		222,02		300,00	
62810001	Cotisations organismes piscicoles	6 800,00		6 385,50		6 500,00	
62810002	Cotisations autres organismes	300,00		336,46		350,00	

63	**IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES**		**9 650,00**		**9 552,00**		**9 800,00**
63100001	Impôts et versements assimilés sur rémunérations	6 800,00		6 627,00		6 800,00	
63510001	Impôts locaux (taxe foncière et d'habitation)	2 850,00		2 925,00		3 000,00	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**		**391 050,00**		**384 243,36**		**396 800,00**
64110001	Rémunérations brut du personnels administratifs	94 000,00		91 915,00		94 500,00	
64110002	Rémunérations brut du personnels techniques	121 900,00		120 293,00		125 000,00	
64110003	Rémunérations brut du personnels animations	64 800,00		64 540,00		68 000,00	
64130001	Primes et gratifications stagiaires	500,00		270,00		500,00	
64141001	Indemnisation stage longue durée	5 900,00		1 948,80		2 000,00	
64510001	Cotisations de sécurité sociale (C.M.S.A.)	88 250,00		88 236,90		91 000,00	
64530001	Cotisations aux caisses de retraite (A.G.R.I.C.A.)	1 800,00		1 715,81		1 800,00	
64570001	Cotisations prévoyance de base (Chorum)	5 500,00		5 266,75		5 500,00	
64580001	Cotisations complémentaire santé (Mutuelle Harmonie)	5 400,00		5 387,76		5 500,00	
64800001	Frais de formation professionnelle	3 000,00		4 669,34		3 000,00	
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**		**294 750,00**		**241 444,69**		**413 250,00**
65300001	Frais d'assemblée générale	1 000,00		997,72		1 000,00	
65300002	Frais de congrès	500,00		674,05		500,00	
65300003	Frais de conseils et commissions	5 500,00		4 705,84		5 200,00	
65300004	Frais de réunions des Présidents	1 000,00		787,75		1 000,00	
65300005	Frais de réunion des gardes pêche particuliers	800,00		864,20		0,00	
65300006	Frais de représentation du Président	400,00		282,60		400,00	
65300007	Frais de représentation du Trésorier	1 050,00		1 062,00		1 050,00	
65300008	Frais de représentation des administrateurs	1 500,00		1 156,74		1 500,00	
65300009	Frais fonctionnement siège social	700,00		358,75		500,00	
65720001	Subventions aux AAPPMA pour travaux piscicoles	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
65720004	Subventions diverses aux AAPPMA	500,00		880,59		500,00	
65720011	Participation étude déplacements salmonidés	3 500,00		4 236,00		0,00	
65720013	Participation pour poste personnes à mobilité réduite	16 000,00		5 450,35		36 000,00	
65720014	Participation étude PKD	13 000,00		9 491,60		8 000,00	
65721001	Participation travaux EPAGE : journées de nettoyage	5 000,00		0,00		9 000,00	
65721104	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2022	9 500,00		0,00		3 600,00	
65721106	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2024	0,00		0,00		11 800,00	
65721302	Participation travaux SIGAL	0,00		466,00		0,00	
65721303	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2022	7 600,00		675,00		3 000,00	
65721304	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2023	1 600,00		0,00		1 400,00	
65721305	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2024	0,00		0,00		4 400,00	
65721401	Participation travaux SMAA : C.T. Allier 2022	3 600,00		1 330,56		3 100,00	
65721402	Participation travaux SMAA : C.T. Allier 2024	0,00		0,00		2 700,00	
65722004	Frais travaux continuité écologique ouvrages Haut-Allier	0,00		0,00		10 000,00	
65722005	Frais travaux continuité écologique Gampille	0,00		0,00		90 000,00	
65723001	Etude bras morts de l'Allier	12 000,00		0,00		12 000,00	
65730001	Subventions de compensation aux AAPPMA	88 000,00		88 021,03		88 000,00	
65730002	Subventions de cotisations mutualisées aux AAPPMA	70 900,00		70 891,72		67 000,00	
65740001	Subventions de communication aux AAPPMA	0,00		208,50		0,00	
65750001	Subventions de repeuplements aux AAPPMA	20 000,00		23 938,91		25 000,00	
65760001	Subventions de garderie aux AAPPMA	6 600,00		5 400,00		6 300,00	
65780001	Attribution aux AAPPMA droits pêche Club Halieutique	4 800,00		4 858,84		4 800,00	
65800001	Autres charges	7 000,00		2 797,37		3 000,00	
65800002	Frais autres actions techniques (frais repas pêches électriques, ...)	2 700,00		1 908,57		2 500,00	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		**0,00**		**2 938,51**		**0,00**
67500001	Valeurs comptable des élèments d'actifs cédés	0,00		2 938,51		0,00	
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**		**54 500,00**		**58 684,64**		**54 550,00**
6811135	Amortissement installation, agencement des constructions	17 350,00		17 331,82		17 100,00	
6811136	Amortissement garage	750,00		765,00		750,00	
681125	Amortissement matériel technique et outillage	14 150,00		17 611,41		18 500,00	
6811282	Amortissement matériel de transport	17 200,00		17 186,06		14 200,00	
6811283	Amortissement matériel de bureau et informatique	2 300,00		3 013,09		1 300,00	
6811284	Amortissement mobilier	2 450,00		2 427,26		2 450,00	
68150001	Dotations aux provisions charges d'exploitation : indemnités départ retraite	300,00		350,00		250,00	
	TOTAL DES CHARGES	**931 050,00**	**931 050,00**	**865 478,05**	**865 478,05**	**1 065 450,00**	**1 065 450,00**
	EXCEDENT	**0,00**	**0,00**	**28 919,91**	**28 919,91**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL	**931 050,00**	**931 050,00**	**894 397,96**	**894 397,96**	**0,00**	**0,00**

RECETTES		PREVISIONNEL 2024		REALISE 2024		PREVISIONNEL 2025	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
70	**CESSIONS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES**		**29 000,00**		**40 187,50**		**31 800,00**
70800001	Produits activités annexes : pêches électriques	15 000,00		15 080,00		15 000,00	
70800002	Produits activités annexes : interventions pédagogiques	11 200,00		11 307,50		11 500,00	
70800004	Produits activités annexes : études piscicoles	0,00		11 500,00		2 500,00	
70800005	Produits activités annexes : location barques	2 500,00		2 300,00		2 500,00	
70800006	Produits activités annexes : gestion administratives AAPPMA	300,00		0,00		300,00	
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**		**312 450,00**		**262 575,10**		**420 700,00**
74160001	Subvention exploitation Fédération Nationale : aide à l'emploi	140 000,00		140 000,00		140 000,00	
74160002	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux EPAGE	14 600,00		13 382,26		26 000,00	
74160004	Subvention exploitation Fédération Nationale : subventions diverses	38 100,00		12 849,67		28 400,00	
74170001	Subvention exploitation Fédération Nationale : redevance hydroélectrique	5 100,00		5 105,44		5 100,00	
74180001	Subvention Agence de l'Eau : convention cadre annuelle	39 400,00		40 843,00		42 000,00	
74181003	Subvention continuité écologique	22 000,00		6 393,20		83 800,00	
74200001	Subvention exploitation : Conseil Régional	38 250,00		38 376,33		62 400,00	
74200003	Subvention exploitation : autres organismes (E.D.F., etc…)	15 000,00		5 625,20		33 000,00	
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**		**526 750,00**		**538 838,58**		**532 300,00**
75610001	Cotisations fédérales	341 700,00		339 464,00		339 000,00	
75611001	Ristourne Club Halieutique	137 000,00		139 554,55		139 000,00	
75680001	Autres cotisations et vignettes : permis Lac du Bouchet	15 000,00		14 458,00		17 000,00	
75800001	Inscriptions manifestations	3 100,00		1 705,00		2 000,00	
75810001	Produits des transactions : infractions	200,00		200,00		200,00	
75810002	Produits des transactions dans le cadre du C.I.J.	10 000,00		11 100,00		10 000,00	
75810003	Produits des transactions : pollutions	0,00		10 787,80		0,00	
75820001	Produits publicité sur dépliants	600,00		640,00		650,00	
75820002	Participations des AAPPMA aux repeuplements (parcours trophées)	2 100,00		1 873,77		3 700,00	
75830001	Participations des AAPPMA sur frais de gestion : remboursement divers	10 000,00		10 639,49		11 000,00	
75860001	Participation des AAPPMA sur travaux de l'EPAGE	2 600,00		3 719,47		3 700,00	
75860002	Participation travaux continuité écologique	400,00		1 886,50		3 000,00	
75870001	Participation inscription APN Gorges de la Loire	1 600,00		1 550,00		1 600,00	
75870002	Participation inscription APN Brivadois	2 000,00		840,00		1 000,00	
75870003	Participation inscription APN Haute-Vallée de la Loire	450,00		420,00		450,00	
76	**PRODUITS FINANCIERS**		**6 000,00**		**10 143,09**		**10 000,00**
76400001	Revenus des valeurs mobilières de placement	6 000,00		10 143,09		10 000,00	
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		**15 850,00**		**42 556,14**		**15 100,00**
77520001	Produits des cessions d'éléments d'actifs : vente d'équipements	0,00		1 100,00		0,00	
77700001	Quote-part des subv. investissement virée au compte de résultat	7 850,00		7 681,03		7 100,00	
77800001	Autres produits exceptionnels	500,00		29 658,50		500,00	
77800003	Autres produits exceptionnels : remboursements divers	5 500,00		4 116,61		5 500,00	
77800004	Autres produits exceptionnels : remboursement frais d'avocats	2 000,00		0,00		2 000,00	
79	**TRANSFERT DE CHARGES**		**0,00**		**97,55**		**0,00**
79100001	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel admini	0,00		0,00		0,00	
79100002	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel techniq	0,00		97,55		0,00	
79100003	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel animat	0,00		0,00		0,00	
	TOTAL DES PRODUITS	**890 050,00**	**890 050,00**	**894 397,96**	**894 397,96**	**1 009 900,00**	**1 009 900,00**
	DEFICIT	**41 000,00**	**41 000,00**	**0,00**	**0,00**	**55 550,00**	**55 550,00**
	TOTAL	**931 050,00**	**931 050,00**	**894 397,96**	**894 397,96**	**1 065 450,00**	**1 065 450,00**

Annexe 1 : bilan synthétique de gestion du lac du Bouchet :

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 43

ANNEXE : GESTION DU PLAN D'EAU DU LAC DU BOUCHET 2024

COMPTES	Détails	DEPENSES	RECETTES
*** Achat poissons**			
- Saison Grand Public : 350 kg truites arc-en-ciel	2 880,68 €		
- Saison Pêche Sportive : 1000 kg grosses truites arc-en-ciel	11 816,00 €		
- autres investissements :			
- 1 000 cristivomers :	1 000,00 €	**22 105,75 €**	
- 2 000 Ombles Chevalier	2 928,07 €		
- 200 kg de perche adultes	3 481,00 €		
*** Fournitures de bureau (permis) :**		**348,00 €**	
*** Temps travail : gestion administrative 1 jour/an à 260 €/j**	260,00 €	**260,00 €**	
*** Temps travail : repeuplement et garderie 8 jours/an à 190 €/j**	1 520,00 €	**1 520,00 €**	
*** Rémunération d'intermédiaire**			
- Indemnisation des Gardes Pêche Particuliers (1 100 € / Garde)	1 587,69 €	**1 587,69 €**	
- ristourne vente permis de pêche Chalet du Lac du Bouchet (1.5€/carte)	528 permis	**792,00 €**	
- ristourne vente permis de pêche Restaurant le Couvige (1.50€/carte)	98 permis	**147,00 €**	
*** Frais webcam**			
- abonnement carte sim pour webcam (17,99 € par mois)		**215,88 €**	
- frais amortissement webcam (année 2024)		**642,78 €**	
*** Redevance Conseil Départemental**			
- Redevance = 8% des ventes de permis		**1 178,88 €**	
*** Vente permis Lac du Bouchet 2024**			**14 736,00 €**
*** Bilan de la gestion des barques en 2024**		**2 600,42 €**	
*** Totaux**		**31 398,40 €**	**14 736,00 €**
*** BILAN**		**-16 662,40 €**	

Annexe 2 : bilan synthétique de gestion des barques en location lac du Bouchet :

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 43

ANNEXE II : GESTION DES BARQUES AU LAC DU BOUCHET ANNEE 2024 : activité avril à novembre 2024

COMPTES	Détails	DEPENSES	RECETTES
RECETTES			
*** Location barques :**			
- au siège de la Fédération	6		120,00 €
- au Chalet du Lac du Bouchet (112 locations dont 3 offertes)	109		2 180,00 €
sous total			2 300,00 €
*** Amortissement de la subvention du Conseil Régional AURA**			
- amortissement subvention des 2 barques achetées en 2023			126,00 €
sous total			126,00 €
*** Vente de matériel**			
- cession de 2 barques			1 100,00 €
sous total			1 100,00 €
DEPENSES			
*** Achat matériel et accessoires :**			
- achat matériel octobre 2024		197,98 €	
- frais impression carnets de location		390,00 €	
sous total		587,98 €	
*** Redevance CD43 :**			
- redevance annuelle d'accès au lac 500€/an		500,00 €	
- redevance annuelle de droit d'attache = 10 € / an / barque	4	40,00 €	
- redevance annuelle 1% du montant des locations		23,00 €	
*** Ristourne dépositaire location barque : 109 locations**	8,5€/location	926,50 €	
sous total		1 489,50 €	
*** Amortissement barques mises en location**			
- amortissement des 2 barques achetées en 2023		1 680,02 €	
- amortissement des 2 barques achetées en 2024		1 348,92 €	
sous total		3 028,94 €	
*** Temps de travail du personnel fédéral**			
- mise en service des barques : 1 jour / 190 € par agent	2	380,00 €	
- travail de maintenance des barques : 1 jour / 190 € par agent	2	380,00 €	
- travail administratif des barques : 1 jour / 260 € par agent	1	260,00 €	
sous total		1 020,00 €	
*** Totaux**		6 126,42 €	3 526,00 €
*** BILAN**		-2 600,42 €	

Compte rendu commission des finances du 14 mars 2025 :

La Commission des Finances du Conseil d'Administration Fédéral s'est réunie le vendredi 14 mars 2025 à 16 heures 15 au siège social.

Etaient présents :	M.	MARTIN Lionel	Président fédéral
	M.	ROCHET Cédric	Vice-Président
	M.	GIRAUDON Lucien	Trésorier fédéral
	M.	MAURIN Stéphane	Administrateur
	M.	CHOPARD LALLIER Florian	Directeur
	M.	FERRAND Jean-François	Secrétaire Comptable
Absent excusé :	M.	CHION Patrick	Administrateur

La Commission a examiné les comptes financiers de l'exercice 2024 arrêtés par le Trésorier.

1 – BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

Le bilan en fin d'exercice 2024 présente une situation saine telle que décrite ci-après :

► à l'actif :		► au passif :	
Actif immobilisé :	307 944,17 €	Capitaux propres :	660 108,19 €
Actif circulant :	873 412,26 €	Dettes :	521 248,24 €
Total	**1 181 356,43 €**	**Total**	**1 181 356,43 €**

Détails :

Les dettes de la Fédération constatées au 31 décembre 2024 sont essentiellement constituées de charges sociales dues aux organismes sociaux, des cotisations Redevance des Milieux Aquatique à l'Agence de l'Eau et le solde du plan saumons pour l'année 2024. Toutes ces dettes qui s'élèvent à 521 248,24 € seront apurées au début de l'exercice 2024.

2 - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à ..…….. 865 478,05 €
et les recettes de l'exercice s'élèvent à ……..… 894 397,96 €
ce qui détermine un résultat excédentaire de……..……... 28 919,91 €
alors que le budget prévisionnel avait estimé un résultat en équilibre.
Sous réserve d'une analyse détaillée des lignes budgétaires, on peut indiquer que les dépenses sont inférieures aux prévisions alors que les recettes sont légèrement supérieures aux prévisions budgétaires.

- **Les comptes 60 « Achats »**

  On peut noter un montant inférieur aux prévisions en raison non effectués. Par contre on peut quand même souligner le dépassement de la prévision pour le compte 60611001 « Fournitures de gaz siège social » en raison des différentes hausse subies tout au long de l'année 2024.

- **Les comptes 61 « Services extérieurs »**

  La réalisation est supérieure à la prévision, notamment pour les postes :
  - 61320001 « Frais de location » car en 2023 l'Agence immobilière qui nous loue un garage avait omis de nous faire parvenir la facture de 6 mois de loyer.

- 61520002 « Frais de réparation du siège social » pour des dépenses de plomberie.
- 61550011 « Frais d'entretien et de réparation matériel de transport Dacia Duster 3 »
- 61610001 'Frais d'assurances véhicules » en raison des déclarations d'accidents qui avaient eu lieu en 2023.

- **Les comptes 62 « Autres services extérieurs », les comptes 63 « Impôts, taxes et versements assimilés » et les comptes 64 « Charges de personnel »**

  Les montants réalisés sont inférieurs aux prévisions.

- **Les comptes 65 « Autres charges de gestion courantes »**

  Le réalisé est inférieur à la prévision en raison du faible nombre de demande de règlement de dossier de travaux en cours de l'EPAGE et de la bonne maitrise des autres comptes.

- **Les comptes 68 « Dotations aux amortissements et provisions »**

  Une légère augmentation résultant de l'acquisition d'immobilisations au cours de l'année 2024 dont les amortissements ont débutés.

Pour ce qui concerne les recettes :

- **Les comptes 70 « Cessions de produits, prestations de services »**

  On peut constater que pour le poste budgétaire 70800004 « Produits activités annexes : études piscicoles » aucun montant n'avait été provisionné alors que nous avons encaissé une recette de 11 500 € suite à la restitution de l'étude concernant la pollution de la Senouire sur une durée de 3 ans.

- **Les comptes 74 « Subventions d'exploitation »**

  Certaines demandes de paiement des subventions de la Fédération Nationale ont été reportées notamment pour les travaux de l'EPAGE, mais également des reports d'encaissement au niveau des subventions de la Région Auvergne et du fonds EDF.

- **Les comptes 75 « Autres produits de gestion courantes »**

  La réalisation est supérieure à la prévision en raison de l'encaissement d'indemnités suite à la pollution de la SCI du Fer sur le ruisseau affluent du Piat.

- **Les comptes 76 « Produits financiers »**

  Augmentation par rapport à la prévision en raison de la remontée des taux d'intérêts des différents placements.

- **Les comptes 77 « Produits exceptionnels »**

  Très forte augmentation en raison du versement des frais de temps de travail du personnel de la Fédération suite à l'étude des cormorans que la Fédération a mené au cours de l'hivernage 2023-2024 par la Fédération Nationale, mais également pour la prise en compte du temps de travail dans le cadre de la pollution de la Senouire.

- **Les comptes 79 « Transferts de charges »**

  Montant différent de celui de la prévision en raison des indemnités journalière perçues suite à un arrêt de travail.

Par ailleurs la comptabilité analytique du Lac du Bouchet fait apparaitre un déficit de 16 662,40 € sur l'exercice 2024 (voir annexes jointes).

3 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2024

Il est proposé d'affecter l'excédent de l'exercice 2024 soit 28 919,91 € au compte 110 "Report à nouveau" qui après cette opération présentera un solde de **322 552,11 €.**

4 - BUDGET PREVISIONNEL ET OPERATIONS EN CAPITAL 2025

La Commission a établi le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 à partir des propositions faites par le secrétaire comptable. Ce budget prévoit des dépenses pour un montant de **1 065 450,00 €** face à des recettes estimées à **1 009 900,00 €, ce qui fait un déficit prévisionnel de 55 550,00 € pour l'année 2025.** Ce budget prévisionnel sera ajusté en cours d'année en fonction de nouveaux éléments aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Le Puy en Velay le 14 mars 2025

Le Trésorier fédéral,
L. GIRAUDON.

Le Président fédéral,
L. MARTIN.

Au terme de son examen, la Commission a proposé au Conseil d'administration du 16 mars 2024 de soumettre ce bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Synthèse de l'exercice 2024 par le cabinet comptable SARDA :

Monsieur Jean Rémi GALLIEN du cabinet SARDA nous a transmis un rapport synthétique de l'exercice comptable 2024.

CABINET SARDA & ASSOCIES
EXPERTISE-COMPTABLE

Le 31 mars 2025

Messieurs,

Je vous fais parvenir par la présente le compte rendu de notre mission concernant l'établissement de votre bilan et compte de résultat pour l'exercice clos au 31/12/2024. Les comptes de la fédération présentent les caractéristiques principales suivantes :

- **Compte de résultat**

Le résultat 2024 présente un bénéfice de 28 920 euros

Concernant les Produits :

Les produits d'exploitation d'un montant de 841 699 euros sont en progression par rapport à ceux de l'exercice précédent (799 782 euros), soit une hausse de 41 917 euros (+5.24%)
Cette progression vient essentiellement des subventions d'exploitation qui ont progressé cette année de 46 324 euros. (+ 19 137 euros sur fédération nationale, et + 24 037 sur le conseil régional). On note dans le même temps une baisse des recettes sur les études piscicoles (- 7 640 euros) et une stabilité des recettes liées aux cotisations (353 922 en 2024 contre 350 614 en 2023), pour le reste des postes on constate une relative stabilité

Les produits financiers progressent de plus de 2 713 euros pour arriver à 10 143 euros

Les produits exceptionnels enregistrent une progression de 26 844 euros et se montent à 42 556 euros, la variation s'explique par l'obtention d'un remboursement de la fédération nationale de 16 062 euros (étude cormorans) et par le remboursement de dépenses engagées suite à une pollution de la Semène pour 13 096 euros.

Concernant les charges :

Les charges d'exploitation diminuent en 2024 d'un montant de 19 380 euros, soit une baisse de 2,2% (862 540 en 2024 contre 881 920 en 2023).

Les charges de fonctionnement diminuent de 15 016 euros avec un budget de 140 260 euros contre 155 276 euros l'an dernier. Les économies sont réalisées sur les postes des autres fournitures (- 8 486 euros) et sur les dépenses d'entretien. Le poste impôts et taxes qui se stabilise aux environs de 9500 euros.

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 – 18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingeaux Tel : 04.71.65.54.55
SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 – SIRET 350 076 428 00027 – APE 741C
Société inscrite au tableau de l'ordre de la région Auvergne Rhône Alpes

Les salaires et charges sociales progressent de 18 628 euros, pour un budget 2024 de 384 244 euros, soit une progression de 4,9%

Les autres charges diminuent de 25 554 euros, notamment en raison d'une baisse des dépenses liées aux différents aménagements et travaux sur les cours d'eau.

- **Bilan**

Actif

La valeur nette comptable des immobilisations s'établit à 307 944 euros, la variation par rapport à l'exercice précédent correspond à la dépréciation économique normalement constatée.

En investissements on peut noter cette année :

- Un terrain auprès de la safer : 2 880 euros
- 2 barques de pêche et matériel accessoire : 6 375 euros, en remplacement de deux barques de 2019 qui ont été revendues pour 1 100 euros.
- 1 appareil de mesure de pollution hach : 6 106 euros
- 1 simulateur doris : 3 648 euros
- 1 défibrillateur : 1 670 euros
- 2 ordinateurs de bureau : 2 074 euros, en remplacement d'anciens ordinateurs obsolètes

Les créances se montent à 156 119 euros contre 111 567 l'an dernier
La progression se situe sur les produits à recevoir :
Agence de l'eau : 19k
Hélios fiducie : 29k
Fédération nationale : 43k
Carpa : 11k
Club halieutique 35k

La trésorerie s'établit à 717 041 euros contre 329 550 en 2023, soit une augmentation de 387 491 euros.

CABINET SARDA & ASSOCIES
EXPERTISE-COMPTABLE

Passif

Les fonds propres se montent à 644 177 euros, ce qui représente 75% du passif du bilan retraité et traduit une excellente autonomie financière.

Deux emprunts ont été contractés, un de 200 000 euros auprès de la fédération nationale et un de 230 000 euros auprès du crédit agricole. Ce sont des emprunts court terme destinés à permettre le financement du plan saumon dans l'attente de la perception des subventions afférentes.
Le décaissement des fonds est intervenu partiellement fin décembre 2024 et s'est terminé début février 2025, c'est la raison pour laquelle la trésorerie nette de la fédération présente un solde si important par rapport à 2023 (+387 491 euros pour rappel)
Les subventions qui seront versées en 2025 permettront de solder ces emprunts. Les charges d'intérêts et les frais de dossier concernant ces financements seront-elles aussi couvertes par des subventions complémentaires.
La décision a été prise de comptabiliser l'ensemble de ces opérations dans le compte 478400 compte transitoire plan saumon afin de les isoler totalement des activités de la fédération.
Au 31/12/2024 ce compte présente un solde créditeur de 323 856 euros.

Les autres dettes se montent à 148 841 euros et sont liées à l'exploitation normale de la fédération.

Les dettes fiscales et sociales sont passées de 31 788 à 48 551 euros mais elles comprennent un remboursement non justifié de cotisations MSA d'un montant de 13 649 euros qu'il faudra vraisemblablement leur rembourser. C'est la raison pour laquelle, dans l'attente d'une justification précise de la MSA, ce montant a été saisi au compte de l'organisme.

En conclusion je terminerai en disant que la fédération présente un bilan solide lié à une très bonne autonomie financière, une trésorerie importante et des créances et des dettes très bien maitrisées.
La trésorerie nette, en ne prenant pas en compte le surcroit de trésorerie lié au déblocage anticipé des fonds du plan saumon, se monte à 393 185 euros, largement supérieure au besoin en fonds de roulement de la fédération nécessaire au financement de ses charges courantes évalué à environ 150 000 euros.

JR GALLIEN
Expert – Comptable Diplômé

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 - 18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingeaux Tel : 04.71.65.54.55
SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 - SIRET 350 076 428 00027 - APE 741C
Société inscrite au tableau de l'ordre de la région Auvergne Rhône Alpes

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Monsieur MANET et Monsieur LEBOITEUX ont rédigé leur rapport de vérification des comptes de la Fédération pour l'exercice 2024. Ils ont été reçus à la Fédération le 18 mars 2025 en présence de Jean-François FERRAND secrétaire comptable. Tous les documents comptables étaient à leurs dispositions.

Approbation des résolutions financières :

Résolution financières n°1 :

Après avoir entendu les éléments de la commission des finances, du rapport du Conseil d'administration, des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA, l'Assemblée Générale :

- **approuve les comptes financiers de l'exercice 2024,**
- **donne quitus au Trésorier et au Conseil d'administration,**
- **affecte l'excédent de l'exercice 2024 de 28 919,91 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 322 552,11 €.**

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°2 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale **adopte le budget prévisionnel de l'exercice 2025** arrêté à :

	DEPENSES	RECETTES
- section de fonctionnement	**1 065 450,00 €**	**1 009 900,00 €**
Montant 2024	*931 050,00 €*	*890 050,00 €*

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°3 :

L'Assemblée Générale renouvelle et valide les mandats des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025 de :

- *Monsieur Bernard LEBOITEUX,*
- *Monsieur Maurice MANET,*
- _____.

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Rapport d'activité de la Fédération :

PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport des activités fédérales de l'année 2024. Tous les éléments importants seront présentés au fil de ce rapport d'activité.

LE FONCTIONNEMENT FEDERAL :

- Le bureau de la Fédération s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter des affaires courantes ou préparer les réunions du conseil d'administration.
- Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2024
    - 16 mars 2024
    - 29 juin 2024
    - 14 septembre 2024
    - 14 décembre 2024

- Le Conseil d'Administration a enregistré la démission de M. Philippe PORTAL
- L'Assemblée Générale fédérale a été organisée au Puy en Velay le 6 avril 2024. Les Présidents et délégués ont pu s'exprimer pour satisfaire aux obligations statutaires.

- La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. a pu être organisée le 19 octobre 2024.

- La Commission des Finances s'est réunie le 19 mars 2025 pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2024 et préparer le budget prévisionnel de 2025.

- La Commission Promotion s'est réunie le 2 juin 2024.

- La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2024 présente un résultat excédentaire expliqué par entre autres le versement de subventions études
    - Le versement de subvention pour des projets précis (étude cormoran financer par la FNPF et le Ministère)

- La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée :
    - ➔ Conseils d'administration, réunion du bureau et Assemblée Générale de l'ARPARA. (Vice-président de l'ARPARA)
    - ➔ Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
    - ➔ Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
    - ➔ Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
    - ➔ Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
    - ➔ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Comité de bassin, commission finances et commission Milieux Aquatiques)
    - ➔ Commissions préfectorales : CODERST, commission de gestion de l'Eau,…

➔ Suivi des programmations des Contrat Territoriaux et parfois prise de la maitrise d'ouvrage pour certaines actions notamment des études ou des animations

- En 2024, la Fédération a bénéficié du soutien de quelques de stagiaires. Nous avons accueilli **BARILLIER Tom, VIDALIN Maxime, GALAND Jolhan, FALLIET Eliot, DUFOUR Malvin, DOMINICI Jules, LOMBARDIN Raphaël**. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, des animations de l'été ou sur le plan administratif.

- Nous avons également fait appel à un prestataire extérieur pour répondre à des demandes d'animations au niveau de Langeac (Antoine SAVY) ou du centre de Collempce (Albert VALLET) qui est occupé par la Ligue de l'Enseignement. Ils accueillent des centres de loisirs et des séjours de colo « pêche ». Nous ne pouvions pas répondre à toutes les sollicitations. Cette collaboration a donné toute satisfaction.

- L'ACCORD CADRE MEDDT - FNPF – AGENCE DE L'EAU LOIRE :
  L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques datant de 2012 a été reconduite sur 2024. Cela permet l'obtention sur justificatifs d'une aide de l'ordre de **44 090 €** sur l'année. Cette convention couvre la période 2022/2024. De nouvelles modalités devrait intervenir à partir de 2025

- LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2024 :
  L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.
  Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA, en 2024 **douze dossiers** de demande de subvention ont été présentés pour notre Fédération. Cela représente une aide financière potentielle de **64 530 €.**

Ces dossiers de subvention concernent :

- Edition du dépliant réglementaire 2024
- APN de Haute-Loire (Gorges de la Loire / Brivadois /Haute vallée de la Loire)
- Animations d'éducation à l'environnement et promotion de la pêche 2024
- Achat barques pour le lac du Bouchet 2024
- Suivi thermique et intégration des données piscicoles 2024
- Panneaux d'information du Public 2024
- Etude bras morts de l'Allier
- Travaux de mis en défends sur Ste Sigolène
- Travaux plateforme PMR à Charbonnier les Mines
- Achat simulateur de pêche
- Travaux plateforme PMR étang de Maubourg
- Travaux plateforme PMR étang du Villard

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale sur la pêche en Auvergne Rhône-Alpes.

Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2024 :

- Pour les cartes annuelles :

Cartes personne interfédérale :	**3 246**	**moins 66 par rapport à 2023**
Cartes personne majeure:	**2 739**	**plus 101 par rapport à 2023**
Cartes « offre d'automne »	**56**	**moins 6 par rapport à 2023**
Cartes personne mineure :	**1 300**	**plus 21 par rapport à 2023**
Cartes découverte femme	**500**	**moins 54 par rapport à 2023**
Cartes découverte moins de 12 ans	**2 300**	**moins 278 par rapport à 2023**

- Pour les cartes à durée limitée :

Cartes hebdomadaires	**522**	**plus 156 par rapport à 2023**
Cartes journalières	**2 948**	**plus 256 par rapport à 2023**

- Pour les vignettes du C.H.I. :

Vignettes CHI	**45**	**moins 1 par rapport à 2023**

Saison 2024

Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 01/04/2025

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2024	3246	24.13%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2024	2739	20.36%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2024	56	00.42%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2024	500	03.72%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2024	1300	09.67%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2024	2300	17.10%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2024	483	03.59%
Carte Journalière	Carte Journalière 2024	2826	21.01%
Total		13450	100,00 %

Le bilan de l'année 2024 fait ressortir une baisse du nombre de cartes délivrées (-443 cartes de toutes natures).
On note une progression du nombre de carte « majeure » (+101 cartes) probablement au détriment des cartes temporaires (journalière ou hebdomadaire). Le nombre de cartes personnes mineures progresse légèrement (+21 cartes).
Les autres catégories présentent une baisse sur l'année 2024 par rapport à 2023.

Tableau de bord sur la saison

Produit	Saison 2023	Saison 2024	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2024	3 312	3 246	-66	-1.99%
Carte Personne majeure	2 638	2 739	+101	+3.83%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	62	56	-6	-9.68%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	**6 012**	**6 041**	**+29**	**+0.48%**
Carte Découverte Femme	554	500	-54	-9.75%
Carte Personne mineure	1 279	1 300	+21	+1.64%
Carte Découverte -12 ans	2 578	2 300	-278	-10.78%
Carte Hebdomadaire	522	483	-39	-7.47%
Carte Journalière	2 948	2 826	-122	-4.14%
Total Cartes de Pêche	**13 893**	**13 450**	**-443**	**-3.19%**
Option Club Halieutique Interdépartemental	45	41	-4	-8.89%
Autres options	151	418	+267	+176.82%
Total cartes de pêche + options	**14 089**	**13 909**	**-180**	**-1.28%**

Sur 2024, nous comptabilisons 7841 membres actifs soit une baisse de 4 membres actifs par rapport à 2023. Pour un département dont la population est estimée à 226 835 personnes, les nombre de pêcheurs est important.

Nous disposions d'un réseau de 87 dépositaires actifs pour la délivrance des cartes de pêche durant l'année 2024. Il s'agit de dépositaires majoritairement privés et parfois de dépôts réalisés par les membres d'A.A.P.P.M.A..

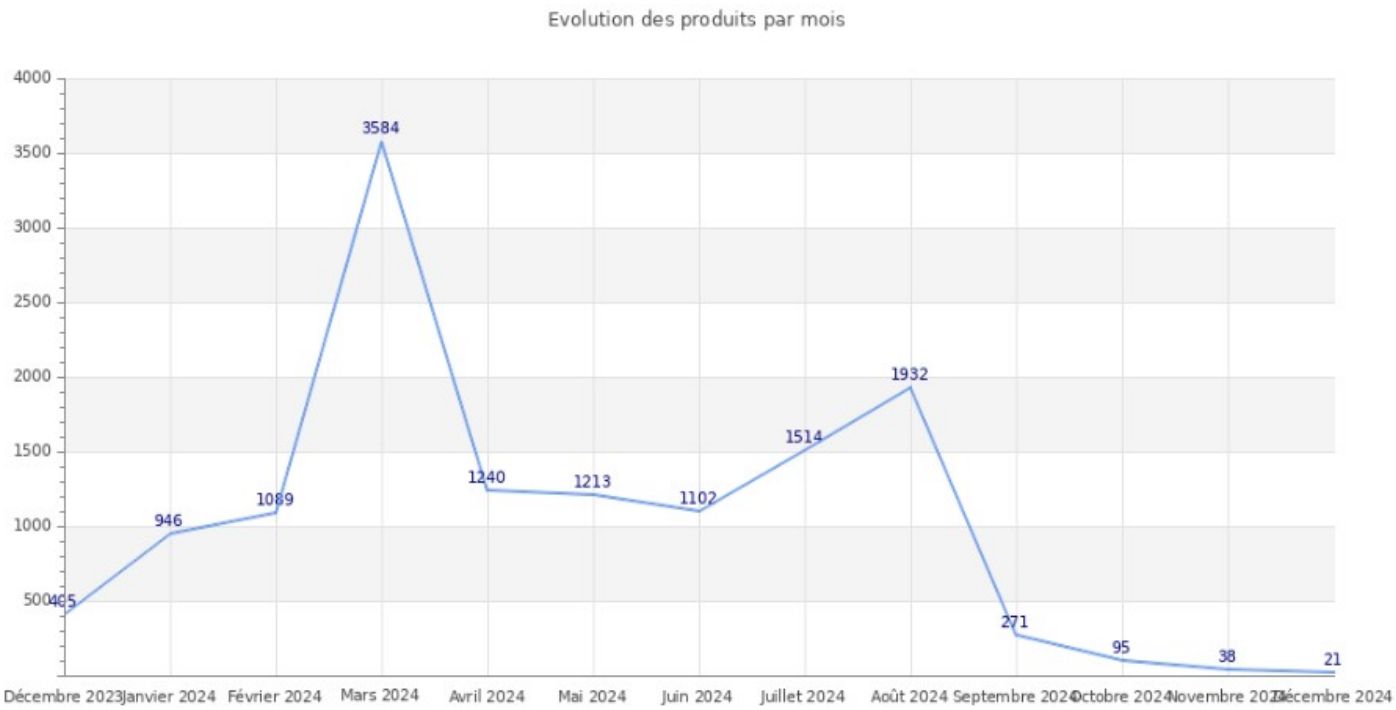
Répartition des modes de délivrance des cartes de pêches en 2023 :

Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 01/04/2025

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Internaute	5612	6415	44.37%
Dépositaire Détaillant	6376	6376	50.42%
Dépositaire AAPPMA	659	659	05.21%
Total	12647	13450	100%



Délivrance des permis mois par mois :



BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2024

Nombre de gardes-pêche :



- 42 gardes pêche bénévoles
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel



Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- Nombre de sorties salariés = 41 sorties de terrain
- Nombre de pêcheurs contrôlés = 315 dont 83 extérieurs
- Nombre de PV (FD) = 2
- Nombre d'achats de CDP = 3 cartes achetées
- Nombre de rappels à la réglementation = 5 rappels

- Nombre de sorties FD/GPP bénévoles (P.R) = 10 sorties avec gardes pêche bénévoles.
- Analyse retour pêcheurs en infraction : Sur 13 achats de CDP suite à contrôle en 2022, AUCUN pêcheur n'a (r)acheté une carte de pêche Haute Loire en 2023
- Rencontre Gendarmerie en octobre 2024 pour un projet de conventionnement (convention fille FNPF) cela ne sera pas possible immédiatement mais à recontacter en 2025.

Suivi des procédures :

On note que les procédures sont bien suivies par le substitut du procureur. Malheureusement les fausses identités ou défaut d'adresse ne permettent pas d'aboutir à 100%.
Le suivi de l'avancée des procédures en eau libre est bien rodé même si cela prend parfois plusieurs mois. Le montant des transactions n'est parfois pas à la hauteur de l'investissement des gardes pêche particuliers bénévoles ou salariés. En cas de défaut de carte, l'acquisition d'une carte de pêche sous 24 heures reste actuellement la solution privilégiée si celui-ci n'a jamais eu de carte de pêche. Cela permet également un retour financier aux collectivités piscicoles et une mise en règle pour la saison.

Bilan des procès-verbaux en 2024 :

N° PV	GPP	NOM	Faits	Date	Etat
01-2024	FabreY	XXXXXXX	Pas de timbre CHI	9/03	Retour OMP : Aucune réponse du contrevenant
02-2024	YF	XXXXXXX	Pas de CDP	19/03	Retour OMP : Aucune réponse du contrevenant
03-2024	YF	XXXXXXX	Mode prohibé brochet	13/04	Pas de retour OMP
04-2024	SD	XXXXXXX	Mode prohibé brochet	19/05	Ok transaction payée 68 €
05-2024	SD	XXXXXXX	Pas de CDP	18/05	Retour OMP : Aucune réponse du contrevenant
06-2024	CB	XXXXXXX	Pêche carpe de nuit	13/06	Destinataire inconnu à l'adresse !
07-2024	MJ	XXXXXXX	Pas de CDP	7/07	Pas de retour OMP
08-2024	MJ	XXXXXXX	Pas de CDP	7/07	Pas de retour OMP
09-2024	CT	XXXXXXX	Pêche carpe de nuit	1/08	Pas de retour OMP

- 2/3 des PV sont dressés le week-end. C'est une constante : 2/3 en 2022 et 2023 et 100 % en 2021.
- Le week-end de l'ouverture est également une constante pour établir des PV.
- Jeudi 7 mars 2024 : sur renseignements 2 pêcheurs ont été appréhendés par les GPP et surtout la Gendarmerie d'Aurec sur Loire. Pêche sans carte et avant l'ouverture de la truite sur zone de lâcher de l'A.A.P.P.M.A.. Cette zone et ce type d'infraction avaient été ciblé et fait l'objet de sorties de terrain avec la Gendarmerie en 2023 sans succès. Les PV ont été réalisés par la Gendarmerie en 2024.

Bilan Constats d'Infraction en EAUX CLOSES					
N° CI	GPP	NOM	Faits	Date	Etat
01-2024	TD	xxxxxxxxxxxxxx	Quota truite PE Saugues	8/09	**Exclusion AAPPMA**
01-2024	MJ	xxxxxxxxxxxxxx	Défaut permis journalier Lac du Bouchet	16/11	décision CA FD **EXCLUSION 2 ANS**

Formation de nouveaux gardes pêche particuliers et réunion annuelle :

Une session de formation a été organisée pour janvier 2024 avec 3 candidats. La présélection avait eu lieu en amont. Une réunion annuelle des gardes pêche particuliers a été programmée début 2024, ce moment étant important pour transmettre des informations et rencontrer tous les gardes pêche particuliers.

BILAN DE LA PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :

Cette année, la pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une forte augmentation de la fréquentation avec 1 325 permis délivrés de toute nature (contre 602 permis délivrés en 2023).

BILAN	permis journalier 25 €		supplément journalier 2€	supp.SC Mineure 5€	supp. SC Majeure 10€	permis SS Journalier ST 20€	permis SS journalier 30€
TOTAL	29		436	125	382	227	126
	1325						

La nouvelle formule avec 3 saisons semble avoir du succès avec des tarifs très attractifs pour la saison classique de mars à septembre. La carte de pêche est obligatoire en plus du supplément sur la saison classique.

Le Cristivomer poursuit son retour et son attrait pour les pêcheurs en barques ou en float-tube.

La Fédération a procédé à un important repeuplement de 200 kg de perches adultes au mois d'octobre pour renouveler la population et orienter les pêcheurs vers des poissons naturellement présents dans le lac en période estivale (gardon, chevaine, perche, …).

Le bilan financier concernant la gestion de la pêche au lac du Bouchet est déficitaire sur l'année 2024. Le déficit enregistré représente 16 662 €. Ce montant est important mais inclut le temps de travail et tous les frais annexes à la gestion au lac du Bouchet.

Le bilan détaillé est fourni dans la partie comptabilité de ce rapport. Si l'on regarde en détail, les permis délivrés (14 736,00 €) couvrent une bonne partie du montant des repeuplements réalisés (22 105,75 €). Les tarifs de la saison classique ont été légèrement revus à la hausse et les repeuplements en perche ne seront pas reconduits en 2025. Ce qui représente une économie de 3 481 €.

Concernant la location de barque, la Fédération poursuivi l'investissement avec deux barques neuves pour compléter l'équipement. Cela impact également le résultat de l'exercice 2024.

La gestion financière de la location de barque au lac du Bouchet en 2024 présente un bilan déficitaire de 2 600,42 € TTC.

Il faut également retenir **redevance versée au Conseil Départemental de la Haute-Loire qui sera de 1 179 € pour 2024** sur les permis de pêche (8% des permis vendus) et de **563 €** pour la location des barques.

BARRAGE DE LAVALETTE :

Depuis 2016, la Fédération dispose d'un outil permettant de suivre et de contrôler les réservations pour la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube sur le barrage de Lavalette puisque la réservation est obligatoire par arrêté préfectoral.

En 2024, nous avons enregistré les réservations suivantes :

	2023	**2024**
Nombre de réservations TOTALES	811	**688**
Nombre de réservations BARQUES	498	**425**
Nombre de réservations FLOAT-TUBE	313	**263**
Réservations en HAUTE-LOIRE	638	**516**
Réservations AUTRES DEPARTEMENTS	173	**172**
Dont réservations pour la LOIRE	95	**89**

Il y a moins de réservations en 2024, mais le site était difficilement praticable du fait de l'abaissement du plan d'eau en prévision des travaux. Le barrage était donc très bas durant la saison et très encombré à partir d'octobre après la crue du Lignon.

Cependant la qualité de la pêche est restée satisfaisante d'après les retours des pecheurs.

En revanche le suivi de la reproduction nous a inquiété lors des pêches électriques d'inventaire en mai 2024 (aucun brocheton capturé).

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.

Au niveau de la réglementation de la pêche, pour ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture, il n'y a pas eu de changements en 2024. Les réserves ont été renouvelées pour la période 2024 à 2026 sur justificatifs auprès de l'administration.

Le travail sur la gestion des plans d'eau a été poursuivi. Des propositions ont été faites aux A.A.P.P.M.A. après plusieurs validations en commission ou en Conseil d'Administration. Un courrier individuel a été adressé à chaque A.A.P.P.M.A. avec des propositions.

Dans un souci de simplification il est ressorti de ce travail 4 types de plan d'eau possibles :

- **TYPE 1 : les plans d'eau classés eau libre de 1ère catégorie ou disposant du statut de Plan d'eau à Valorisation Touristique (PVT) avec supplément**
  - Ouverture mars à septembre
  - Nombre de canne **1**
- **TYPE 2 : les plans d'eau classés eau libre de 1ère catégorie ou PVT**
  - Ouverture mars à septembre
  - Nombre de canne **1**
- **TYPE 3 : les plans d'eau classés de 2ème catégorie ou eau close**
  - Ouverture toute l'année
  - Nombre de cannes **2**
- **TYPE 4 : les plans d'eau classés eau libre de 2ème catégorie ou eau close**
  - Ouverture toute l'année
  - Nombre de cannes **4**

La majorité des A.A.P.P.M.A. ont adopté un des modèles « type » proposés. Il reste encore quelques plans d'eau atypique pour des raisons particulière. Le travail doit se poursuivre vers une simplification qui est l'un des freins au développement de la pratique de la pêche. Il faut également faire attention à la privatisation de certains plans d'eau sur une période ou sur une technique exclusive

Il reste la modification de certains statuts de plan d'eau pour pouvoir les valoriser en fonction des espèces présentes. Ce travail est en cours et devrait porter ses fruits en 2025. Nous avons aussi des demandes et des souhaits de l'administration.

LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER :

Depuis 2022, la Fédération s'est positionnée pour assurer la maitrise d'ouvrage du programme de conservation des saumons de l'Allier faute de porteur de projet. En 2024, la Fédération a reconduit la maitrise d'ouvrage du plan saumon 2024 avec le même risque financier.

Récapitulatif des dépenses d'investissement en 2024 :

Catégorie de dépenses	Détail	Montants en € TTC
Autres services extérieurs : Prestation du CNSS suite au marché public	Stabulation des géniteurs	533 500 €
	Diagnostic post-mortem	1 155 €
	Capture des géniteurs	18 942 €
	Transport	6 600 €
	Alevinages	55 000 €
	Reproduction et Incubation des œufs	28 875 €
	Mise en charge des incubateurs de terrain	1 155 €
	Réunion (2 demi-journées)	572 €
	Comptes-rendus et rapport final	2 882 €
TOTAL		**648 681 €**

Plan de financement :

Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue (en €)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	648 681	Subvention	30%	194 604
Europe - FEDER	648 681	Subvention	50%	324 341
Etat	648 681	Subvention	10%	61 736
EDF	648 681	Subvention	8%	50 000
Total des ressources externes				**630 681**
Autofinancement Collectivités Piscicoles (FNPF)				**18 000**
Total des ressources				**648 681**

La population de saumon observé sur l'axe Allier est encore en diminution avec seulement 62 saumons à Vichy et 9 à Langeac en 2024. Très peu de frayères ont été observées à l'automne.

CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques.

En 2024, la Fédération a sensibilisé en fonction des moyens et opportunités :

- Le public via notre site internet où des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information et vidéos
- La présence d'informations sur notre brochure annuelle
- La mise à disposition des plaquettes de sensibilisation et d'information lors de fête de la pêche ou salons spécialisés
- Mise en place de panneau d'information lors des événements

BILAN HYDROLOGIQUE & PISICOLE 2024 :

L'année 2024 marque un fort contraste avec la période précédente 2015-2023, constituée de 9 années successives plus chaudes et plus sèches que la normale (moyenne sur les 20 années précédentes), y compris 2021 malgré un début d'été assez humide : enfin de l'eau dans les cours d'eau altli-ligériens en 2024 ! Ce contraste est encore plus marqué si l'on compare cette année avec les 2 précédentes 2022-2023, particulièrement chaudes et sèches, où les cours d'eau avaient atteint une hydrologie et une thermie critiques en basses eaux (bas débits et réchauffement des eaux), égalant 2003 (référence récente en la matière), avec des impacts forts pour les milieux aquatiques et les poissons : étiages intenses et longs, assecs sur de nombreux cours d'eau, eutrophisation des plans d'eau, altération du développement de la faune piscicole et mortalités…

En 2024, seuls 2 arrêtés sécheresse ont été pris par le Préfet entre la mi-août et le début octobre, portant une vigilance pour les territoires du haut Allier et de l'Alagnon, ce dernier passant au seuil d'alerte fin août, puis repassant à la vigilance mi-septembre.

Pour autant si les conditions hydrologies ont été enfin favorables à la faune piscicole, les peuplements et certaines populations d'espèces montrent des situations également contrastées. Les abondances de truite et des cyprinidés d'eaux vives des cours d'eau de 1ère catégorie piscicole (loche franche, chabot, vairon dans une moindre mesure) sont globalement faibles et en baisse. Cette situation traduit l'altération de ces populations par les conditions hydro-climatiques des années précédentes. Par ailleurs, la reproduction de la truite a été largement amoindrie par plusieurs crues intervenues entre mars et mai 2024 impactant les alevins encore dans les frayères ou récemment émergés et très sensibles aux forts écoulements. De fait, les pêches électriques révèlent des cohortes d'alevins (crues printemps 2024) et de truitelles (étiage 2023) le plus souvent très réduites, déterminant des densités très faibles à faibles (ces cohortes sont normalement dominantes dans une population équilibrée), à la faveur d'une proportion de subadultes / adultes anormalement élevée, mais qui traduit aussi une meilleure résistance de ces stades à la dégradation hydrologique et thermique. La reproduction de la truite cet hiver 2024-2025 est donc hautement importante pour relancer la dynamique des populations, en espérant que l'année 2025 soit hydrologiquement favorable comme 2024. A ce titre, la très forte crue cévenole du 17 octobre sur plusieurs hauts bassins (haut Allier, haute vallée de la Loire, Lignon, Gazeille, Laussonne, Gagne) n'a heureusement pas pu impacter la fraie du salmonidé qui n'avait pas débuté. Les suivis piscicoles par pêche électrique sur ces cours d'eau en 2025 permettront de préciser les effets éventuels de cette crue pour les peuplements piscicoles.

Sur les grands cours d'eau cyprinicoles, les résultats de pêches électriques en 2024 ne semblent pas montrer de tendance nette dans la diversité et la structure des peuplements. Du fait de la dimension des hydrosystèmes et de la nature des peuplements, ceux-ci sont moins sensibles à la réduction des débits et au réchauffement des eaux, si tant est que la qualité physico-chimique ne se dégrade pas trop lors de ces périodes de stress hydrique. Pour ces milieux, les abondances de la plupart des espèces de cyprins recherchées par les pêcheurs (goujon, spirlin, ablette, gardon, carpe…) garantissent des possibilités halieutiques importantes.

Pour le brochet et plus particulièrement sa reproduction, les suivis par pêche électrique en 2024 montrent des résultats encore contrastés : pas d'alevins révélés par les pêches sur la retenue du barrage de Lavalette (frayères très limitées par la côte de la retenue et fort marnage pendant la fraye), pas d'alevins révélés par les pêche sur les étangs de Bas-en-Basset (hypothèse à confirmer d'une reproduction précoce) et recrutement fort sur les bras morts de l'Allier (à la faveur d'une hydrologie favorable à la reproduction probablement plus tardive).

Concernant le saumon, on observe, ces dernières années, un effondrement du nombre d'individus dénombrés aux stations de comptage. En effet, en 2024, 62 saumons ont été comptés à Vichy et 12 à Langeac.

La forte baisse de ces dernières années est liée à de nombreux facteurs, parmi lesquels :

- Des conditions climatiques qui deviennent défavorables à la migration et à la survie des saumons (débits défavorables à la dévalaison 9 années sur 10 et défavorables à la montaison 8 années sur 10 entre 2014 et 2023 ; seuil thermique de mortalité de 27,5 °C dépassé 3 années sur 7 entre 2017 et 2023) ;
- La persistance d'obstacles à la continuité écologique et donc à la libre circulation des saumons qui engendre des mortalités de smolts dévalant vers la mer et bloque les géniteurs dans la partie aval du bassin (où la température estivale de l'eau est incompatible avec leur survie), les empêchant d'atteindre les frayères pour la reproduction ;
- La dégradation de la qualité de l'eau (notamment problématique du bouchon vaseux dans l'estuaire de la Loire) ;
- De nombreuses problématiques spécifiques à leur vie marine (impacts des saumons d'élevage sur les individus sauvages, diminution de leurs proies, réchauffement et acidification de l'océan…). A noter que les effectifs de saumons baissent aussi sur les autres bassins français où le saumon est présent, laissant soupçonner un problème de survie en mer.

En 2024, les débits et températures de l'Allier ont été plus favorables à la montaison et à la dévalaison (niveaux d'eau élevés lors de la période de migration), ainsi qu'à la survie des géniteurs (le seuil thermique de mortalité de 27,5 °C n'a jamais été atteint sur l'Allier en 2024).

Cependant, les conditions hydrologiques des années précédentes et les nombreux autres facteurs limitants ont fortement réduit le nombre de géniteurs remontant dans le bassin de l'Allier. On peut par exemple citer les crues dévastatrices ayant détruit les frayères en novembre-décembre 2019 et entrainé des mortalités d'alevins au printemps 2020 (ces œufs et alevins auraient dû contribuer à la production des géniteurs comptabilisés en 2024).

Par ailleurs, les crues importantes de l'Allier au printemps 2024 (de l'ordre de 200 m3/s début mars et 250 m3/s fin mars - début avril à Langogne, d'après HydroPortail) ont dû fortement impacter la reproduction naturelle (ce qui impactera les remontées d'alevins issus de reproduction naturelle à partir de 2028). Par contre, les déversements d'alevins ayant été réalisés en mai et juin 2024, les individus déversés n'ont donc pas été impactés par ces crues.

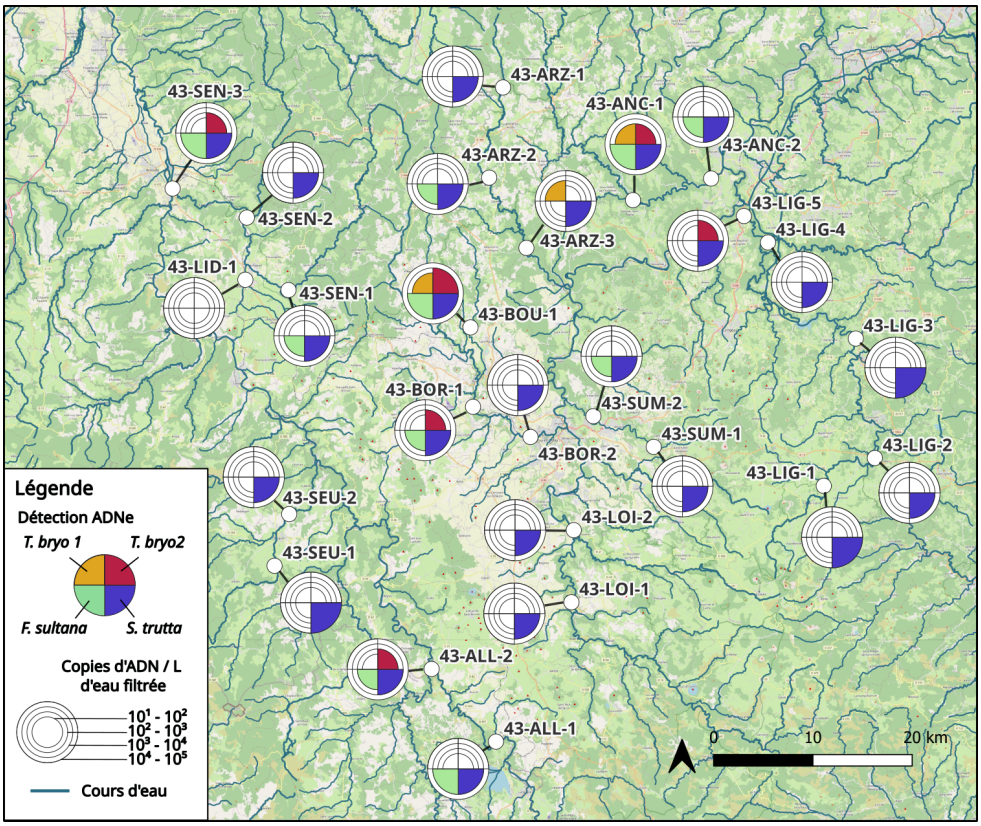
Pour finir, comme pour la truite, la reproduction 2024 n'a pas dû être impactée par les crues d'octobre 2024 qui avait également impactée l'Allier.

Etude PKD 2024 :

Dans le cadre d'une étude régionale menée par l'ARPARA la Fédération a menée des recherches sur la présence de la PKD sur les rivières de Haute-Loire. Il s'agissait de recherche par ADN environnemental.
Cette étude est conduite en 2 temps :

- 2024 : diagnostic de présence de la maladie et/ou de son hôte bryozoaire dans l'eau par ADN environnemental sur des sites cours d'eau potentiels
- 2025 : diagnostic de contamination de la maladie chez la truite par ADN urinaire, analyses tissulaires (histologie) ou PCR sur les sites cours d'eau révélés positifs en 2024.

26 sites de prélèvements étaient prévus en 2024, les résultats sont présentés dans le tableau et la carte ci-après :



Cartographie de la distribution de la truite fario *Salmo trutta*, du bryozoaire *Fredericella sultana* et du parasite *Tetracapsuloides bryosalmonae* selon leur détection par recherche d'ADNe en ddPCR sur les 25 stations échantillonnées. Chaque quart de cercle correspond à une espèce, et sa taille correspond à l'ampleur de la concentration d'ADNe détectée (échelle logarithmique).
La présence de T. bryosalmonae a été recherchée à l'aide de deux marqueurs différents pour augmenter la sensibilité de l'analyse.
(Source : FISH PASS - SCIMABIO Interface. 2024)

Code étude	Code SANDRE	Nom station	Cours d'eau	Commune	X L2	Y L2	Date prélèvement ADNe
FD43_LOI1	04000600	Loire_Goudet	Loire	Goudet	724875	1989866	05/08/2024
FD43_LOI2	04000850	Loire_Moulin du Chambon	Loire	Chadron	725049	1997146	05/08/2024
FD43_SUM1	04402006	Sumène_Eynac	Sumène	Saint-Pierre-Eynac	733038	2005625	05/08/2024
FD43_SUM2	04402011	Sumène_Fay la Triouleyre	Sumène	Saint-Germain-Laprade	726928	2008669	05/08/2024
FD43_ALL1	04027100	Allier_Saint-Etienne-du-Vigan	Allier	Saint-Etienne-du-Vigan	717384	1975739	06/08/2024
FD43_ALL2	04027200	Allier_Nouveau Monde	Allier	Saint-Haôn	710829	1983016	06/08/2024
FD43_SEU1	04422014	Seuge_Longeval	Seuge	Saugues	694909	1993299	06/08/2024
FD43_SEU2	04027440	Seuge_La Ribeyre	Seuge	Cubelles	696339	1998526	06/08/2024
FD43_BOR1	04402005	Borne_St Vidal	Borne	Saint-Vidal	714783	2009515	08/08/2024
FD43_BOR2	04001900	Borne_Espaly	Borne	Espaly-Saint-Marcel	720597	2006516	08/08/2024
FD43_ANC1	04405012	Ance Nord_Moulas	Ance du Nord	Tiranges	730739	2030509	20/08/2024
FD43_ANC2	04003900	Ance Nord_Ancette	Ance du Nord	Bas-en-Basset	738597	2032757	20/08/2024
FD43_LIG5	04003500	Lignon_Usine Pont-de-Lignon 1	Lignon	Saint-Maurice-de-Lignon	741932	2029000	21/08/2024
FD43_LIG1		Lignon_Les Buffets	Lignon	Le Mazet-Saint-Voy	750214	2001831	22/08/2024
FD43_LIG2	04404002	Lignon_Pont de Mars	Lignon	Le Chambon-sur-Lignon	755342	2004688	22/08/2024
FD43_LIG3	04003200	Lignon_Papéterie	Lignon	Tence	753318	2016729	22/08/2024
FD43_LIG4	04003300	Lignon_Vendets	Lignon	Grazac	744385	2026347	22/08/2024
FD43_BOU1	04572005	Bourbouilloux_LeMonet	Bourbouilloux	Saint-Paulien	714463	2017523	23/08/2024
FD43_ARZ1	04403013	Arzon_Pont de Chaumat	Arzon	Craponne-sur-Arzon	717535	2041770	26/08/2024
FD43_ARZ2	04403005	Arzon_Argentières	Arzon	Beaune-sur-Arzon	716215	2032656	26/08/2024
FD43_ARZ3	04403006	Arzon_Coutarel	Arzon	Bellevue-la-Montagne	720031	2025593	27/08/2024
FD43_SEN1	04423012	Senouire_Mazerat	Senouire	Mazerat-Aurouze	696075	2021138	18/09/2024
FD43_SEN2	04423011	Senouire_Domeyrat	Senouire	Domeyrat	691819	2028417	18/09/2024
FD43_SEN3	04423007	Senouire_La Bageasse	Senouire	Fontannes	684306	2031287	18/09/2024
FD43_LID1	04027820	Lidenne_Amblard	Lidenne	Couteuges	691721	2022137	18/09/2024
FD43_ALA1	04572011	Allagnon_Pont Rouge	Allagnon	Léotoing			

Sites cours d'eau des prélèvements ADNe - PKD réalisés en 2024
En jaune, les 5 sites ayant révélé la présence du myxozoaire et du bryozoaire
En vert, les 2 sites ayant révélé la présence du myxozoaire seul

CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :

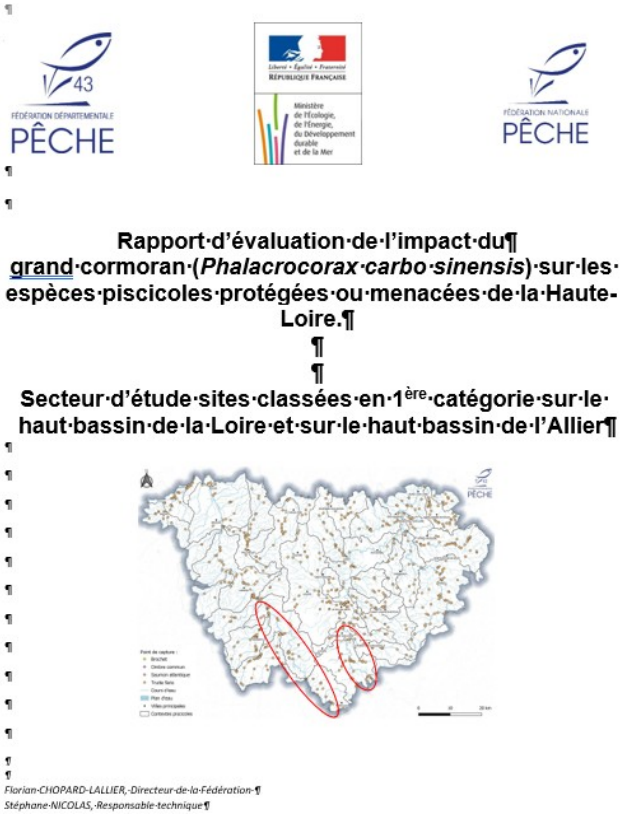
Comme les années précédentes nous ne disposons que d'un quota de régulation sur les eaux closes pour l'hivernage 2024/2025. Un arrêté ministériel cadre défini un quota de 150 oiseaux par hivernage.

Ce quota a été réparti sur différents sites de Haute-Loire et à ce jour la réalisation est la suivante :

Eaux closes	Quotas	Réalisations
Vigeries à Auzon	5	5
Etang de St André en Chalençon	15	0
Chevalier et Robert	45	42
Megecoste	10	5
Bas en Basset	60	60
Lac du Bouchet	5	2
Collandre- Chambon –St Paul de Tartas	10	1

En 2024 nous avons soldé le rapport d'étude sur l'impact des cormorans sur les espèces piscicoles menacées ou protégées. Les conclusions de cette étude sont partielles car la période d'intervention a été limitée par les contraintes administratives. Les prélèvements n'ont été possibles qu'à partir du 16 janvier 2024 jusqu'au 30 avril et les conditions de débit très importantes en mars et avril n'ont pas permis nos opérations. Le financement de cette étude a été pris en charge par l'Etat (80% via l'Agence de l'Eau) et la FNPF (20%).

Ce rapport est disponible sur simple demande.



Rapport d'évaluation de l'impact du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) sur les espèces piscicoles protégées ou menacées de la Haute-Loire.

Secteur d'étude sites classées en 1ère catégorie sur le haut bassin de la Loire et sur le haut bassin de l'Allier

Suite à des décisions juridiques récentes, le ministère de l'environnement devait prendre un nouvel arrêté autorisant la régulation des cormorans en eau libre avant fin septembre 2024. Une consultation du public a été faite sur un projet d'arrêté jusqu'au 8 novembre 2024. Malheureusement la conjoncture et l'absence de gouvernement ont reporté la signature de cet arrêté ministériel. Ce document cadre a été signé le 24 février 2025.

Nous avons immédiatement pris attache avec les services de la DDT pour une déclinaison sur le département de la Haute-Loire. A la vue des délais d'instruction et de consultation du public les tirs de régulation en eaux libres devraient être possible pour le prochain hivernage.

En parallèle nous devrions poursuivre notre étude sur l'impact des cormorans sur les espèces piscicoles menacées ou protégées. L'objectif est de disposer de données récentes et de conforter la prise d'un arrêté préfectoral de régulation sur les eaux libres. Cette étude est couteuse et devra être financée.

DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :

En 2024, la Fédération a enregistré 15 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects ou des travaux sans autorisations. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1ers garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance…

C'est moins qu'en 2023 ou nous avions enregistré 35 signalements importants ! A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, OFB, …).

Lorsque l'impact est significatif pour l'environnement la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire dépose une plainte auprès des services de l'OFB ou de la gendarmerie uniquement avec l'aval de l'A.A.P.P.M.A.

COMMISSIONS PREFECTORALES :

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

La Fédération émet également des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

COMITE DE BASSIN :

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017. Le Président Lionel MARTIN est vice-président de la CLE.
- S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approuvé par arrêté inter préfectoral en 2019.
- S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par l'EPAGE LOIRE LIGNON, approuvé par arrêté préfectoral en 2020.

CONTRATS TERRITORIAUX :

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

A ce jour, 9 contrats territoriaux sont opérationnels et couvrent tout le territoire :

- CT Loire et Affluents Vellaves
- CT Haut-Allier
- CT Affluents Brivadois de l'Allier
- CT Lignon du Velay incluant les masses d'eau : Dunière, Lignon aval et Lignon amont
- CT Loire Montagne
- CT Val d'Allier Alluvial
- CT Alagnon
- CT Dore
- CT Ondaine-Lizeron

REPEUPLEMENTS :

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010 et mise à jour en février 2020.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération en début d'année. En 2024, la Fédération a pu émettre un avis sur ces programmes prévisionnels. Globalement il n'y a pas eu de remarques importantes simplement des rappels sur les bonnes pratiques. Nous tenons à rappeler que la Fédération a modifié son règlement intérieur en juin 2023 afin de disposer de moyens de sanction vis-à-vis de ces agissements. Nous vous invitons à reprendre connaissance du compte rendu de cette réunion.

Comme chaque année, nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect des notes de cadrage, de la réception du programme de repeuplement par la Fédération (20 000 € par an).

Il faut noter que le Conseil d'Administration du mois de juin 2024 a décidé de sanction en cas de non-respect du PDPG ou des notes de cadrages. Ses sanctions seront validées par le Conseil d'Administration et elles seront administratives ou financières.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire **4 540kg** de truites adultes dans les cours d'eau. Il s'agit de truites adultes avec en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Il faut rajouter les truites des deux parcours « trophée » sur la Loire à Coubon ou à Vorey soit **600 kg.**

Concernant les plans d'eau gratuits, il a été introduit **2 930 kg de truites en 2024** (contre 1 913kg en 2023) et **2 722 kg d'autres poissons** (Brochet/sandre/gardon/carpe… pour mémoire 1 948 kg en 2023). On observe une augmentation importante à laquelle il faut rajouter les quantités de truites déversées dans les plans d'eau payant qui ne sont pas comptabilisées soit 3 090 kg de plus.

CONTINUITE ECOLOGIQUE (RCE) :

Des travaux et des études étaient prévus en 2024 sur le Haut Allier ou l'Arquejols. Aucune étude n'a pu aboutir du fait d'un cadre juridique défavorable.

Cependant des travaux ont été étudiés dans le cadre de la CIJP de la Gampille pour le remplacement d'un gué busé par un pont cadre. La réflexion se poursuivra en 2025.

PROJETS DE MICROCENTRALES :

La Fédération poursuit le combat contre les nouveaux projets de microcentrales en Haute-Loire.

La Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement.

Le projet de microcentrale à Chanteuges par la Communautés de Communes des Rives du Haut Allier a été mis en défaut par une récente décision juridique avec l'annulation de la reconnaissance du droit fondé en titre justifiant le projet sur cette rivière classée en liste 1. Le combat a démarré en 2017. Le dossier reste à suivre.

Le projet de microcentrale sur l'Auze, bien qu'autorisé à fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de l'OFB par la Fédération et l'A.A.P.P.M.A. d'Yssingeaux après des travaux en février 2024. Malheureusement ce dépôt de plainte a été classé sans suite. Nos deux structures ne désarment pas et devraient déposer une nouvelle procédure directement auprès du procureur via notre cabinet d'avocat début 2025.

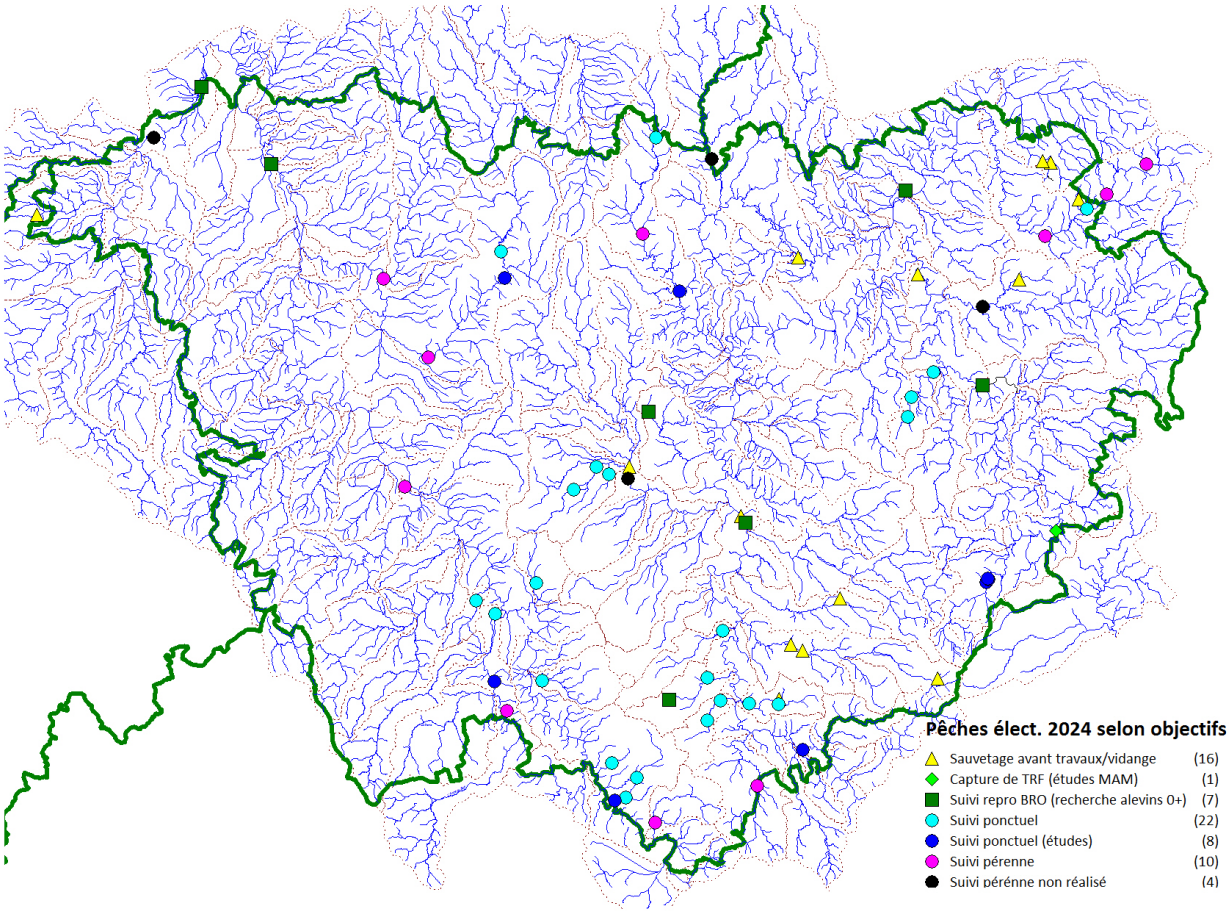
CONNAISSANCE DU PATRIMOINE PISCICOLE :

ACQUISITION DE DONNEES :

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées avec des objectifs divers.

En 2024, ce sont au total **64 opérations** qui ont été réalisées dont :

- 40 pêches d'inventaire des peuplements répondant à différents objectifs (suivi, CT Lignon, état post-sécheresse….)
- 8 pêches à objectifs spécifiques (MAM, repro BRO)
- 16 pêches de sauvetages avant travaux



Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET COMMUNICATION :

COMMUNICATION :

A l'occasion de l'ouverture de la pêche en 1ère catégorie, une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche 2024 et pour faire le bilan de la saison dernière.

Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés à l'occasion de l'ouverture de la pêche à la truite en 1ère catégorie, pour l'ouverture du brochet ou encore pour les animations estivales.

La Fédération a poursuivi son investissement sur la communication via les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. La page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE » et le compte Instagram ont diffusé des informations relatives à la pêche en Haute-Loire.

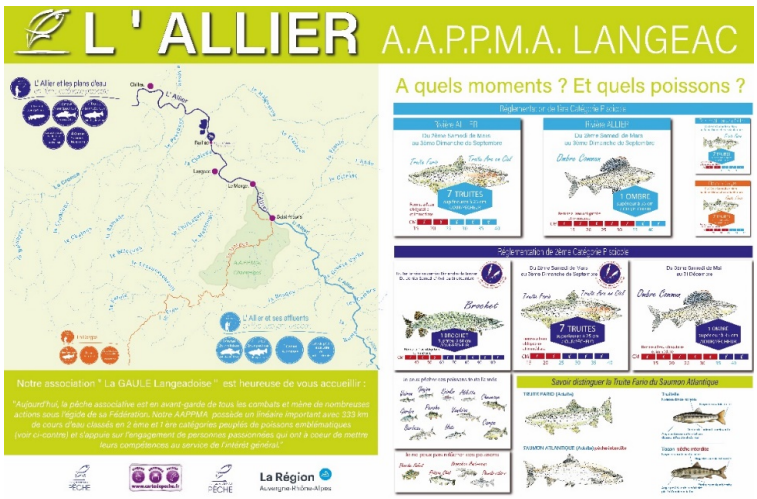
De nouvelles vidéos ont été préparées en partenariat avec les A.A.P.P.M.A. volontaires. L'objectif était la mise en valeur du territoire ou des actions des A.A.P.P.M.A. locales. Plusieurs vidéos ont pu être réalisées (ST pal de Senouire, Megecoste Ste Florine, Allègre, …). Certains projets ont été reportés à 2025 du fait des conditions météo défavorables.

La Fédération a également finalisé les projets vidéo reliant la pêche et les plus beaux villages de France en partenariat avec la Maison du Tourisme. Ces vidéos sont à retrouver sur notre chaine Youtube : Pechehauteloire





La Fédération a poursuivi son accompagnement des AAPPMA sur la communication notamment sur les parcours de pêche avec de nouveaux panneaux mis en œuvre et d'autres réalisations graphiques.



DEVELOPPEMENT / PROMOTION :

Les 2 animateurs (Sylvain BÉAL et Yann FORLOROU) ont réalisé des animations en milieux scolaires ou avec des publics variés. La demande est toujours très forte par les établissements scolaires, centres de loisirs, foyers d'accueil, collectivités. Il est à noter aussi que de plus en plus d'animations sont réalisées dans le cadre des contrats territoriaux (Contrat territorial du Lignon ou contrat territorial de la Loire et affluents Vellaves).

Les salariés ont réalisé des animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs :

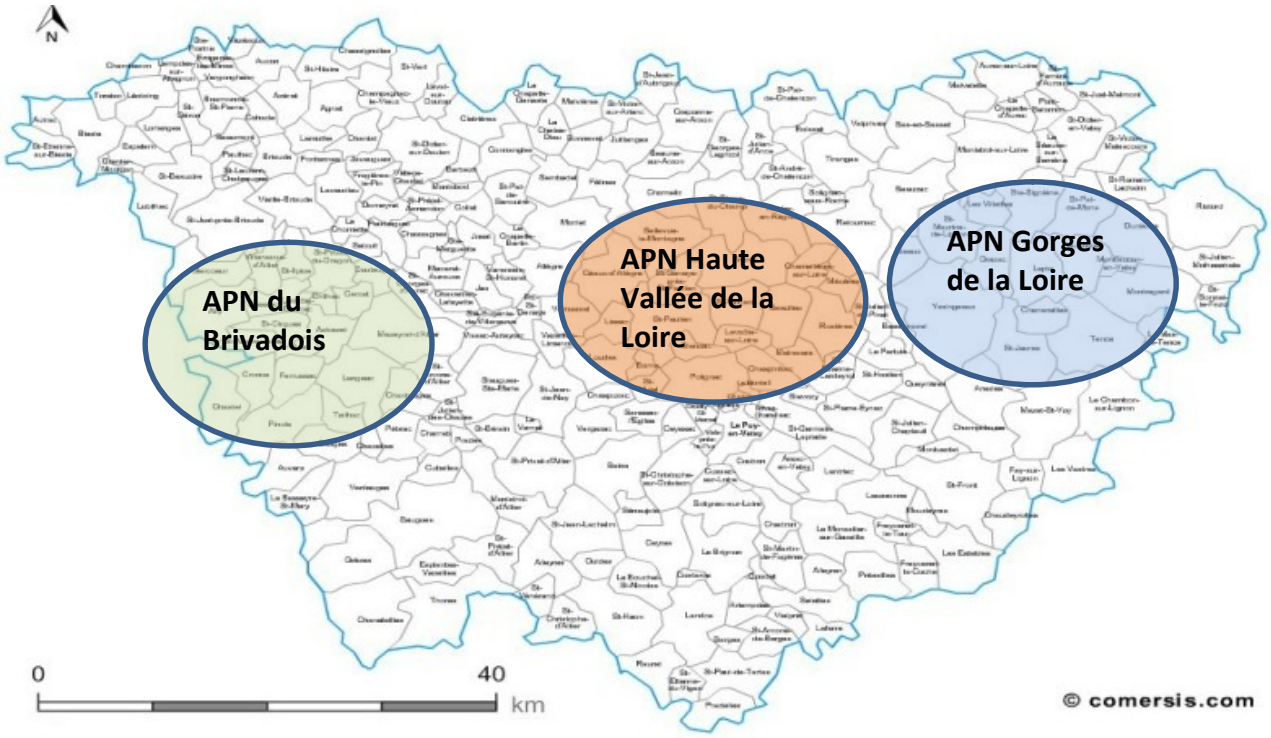
- Animations dans le cadre du CT Lignon et CT Loire et Affluents Vellave 700 élèves
- Centre de loisirs et centres sociaux : environ 20 établissements et 250 participants
- Formations des élèves en BPJEPS 12 participants sur 5 journées
- Animation avec les personnes en situation de handicap du foyer de la Chaumine : 12 demi-journées avec un groupe de 8 personnes

Concernant les animations estivales organisées par la Fédération, le bilan est le suivant :

ANIMATIONS ESTIVALES 2024	Nombre participant
Pêche au coup Brives	18
Pêche au coup Bas en Basset	5
Pêche à St-Paulien	5
Pêche bateau lac du Bouchet	4
TOTAL	32

Malgré une bonne implication seulement 32 personnes ont bénéficié des animations proposées.
Cela va être remodelé et modernisé pour la saison 2025 avec une offre diversifiée.

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 3. Il est à noter un développement de l'APN du Brivadois qui a créé deux groupes de 8 enfants. Cela représentait environ 48 élèves en 2024. L'APN de la haute Vallée de la Loire devrait compter deux groupes à compter de 2025



Autres animations :

- La Fédération a assuré des animations pour le comité d'entreprise du Département de la Haute-Loire dont les adhérents ont pu découvrir la pêche
- La Fédération a proposé deux stages pour les ados sur 3 jours







PASS-REGION :

Depuis 2024 la Fédération participe à l'opération qui permet aux jeunes le remboursement de leur carte de pêche jusqu'à 30 € qui sont pris en charge par la Région AURA. Cette offre est réservée aux détenteurs du Pass-Région.



TRAVAUX, AIDES ET SOUTIENS AUX ACTIONS DES A.A.P.P.M.A. :

TRAVAUX COORDONNES

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par l'EPAGE Loire Lignon, le SMAA ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles notamment tous les Contrat Territoriaux = CT). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2024, les demandes de paiement de l'EPAGE Loire Lignon ou du SIGAL ont été réduites les contrats étant en phase de redémarrage. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années précédentes. La majorité des contrats étaient en fin de programmation et/ou en cours de renouvellement. Cependant des engagements financiers sont en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent actuellement une somme d'environ 30 000 €.

TRAVAUX ET FINANCEMENTS DES A.A.P.P.M.A.

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. plusieurs dossiers ont bénéficié de l'aide technique ou financière de la Fédération.

On peut citer quelques exemples :

- Programmation de travaux sur la Senouire à St Pal de Senouire en réparation du préjudice liée à la pollution
- Programmation de travaux sur la Senouire à Paulhaguet en réparation du préjudice liée à la pollution







- Travaux d'entretien des accès pêcheurs au parcours trophée à Coubon avec des jeunes du CFPPA d'Yssingeaux (14 jeunes et 4 jours de chantier).
- 3 projets d'aires de pêche sécurisées (ponton) en cours à l'étang de Maubourg, à l'étang du Villard et à Charbonnier les Mines.

FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET

En 2024, la Fédération de Haute-Loire a monté **21 dossiers** de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets, travaux ou tenues des GPP. Cela représente un montant global de subventions prévisionnelles demandées de **47 126 €.**

Pour 2024 la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €.**

EN 2024 le Club Halieutique a versé une aide de **139 555 €** en contre partie de la réciprocité départementale.

En 2024 la Fédération a présenté **12 dossiers** dans le cadre de la CPO avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cela représente une aide financière de **64 530 €** suivant l'avancée des projets. Certains dossiers ont été abandonnés notamment ceux concernant la RCE avec des aides potentielles importantes.

En 2024 la Fédération a également sollicité le soutien d'EDF sur 5 dossiers et a obtenu un engagement sur un montant total de **10 000 €**

Un dossier a été déposé auprès de la Direction de la Jeunesse et sport pour les animations pour un montant forfaitaire de **1 500 €**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous a apporté une aide financière dans le cadre de la convention nationale pour **44 090 €.**

AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques, de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges, de vidange. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Fédération**. Cet avis doit être fait **en amont** de la demande de subvention.

AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes d'adhérents par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique. Concernant la comptabilité, il a été décidé que ce type de prestation pouvait être facturé aux A.A.P.P.M.A. concernées.

La Fédération a également assuré la formation et le suivi des dépositaires de cartes de pêche.

CONCLUSION :

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2024.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 5 avril 2025
Le Président,
Lionel MARTIN

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Orientations fédérales 2025 :

- Promotion : Salon de Cournon, SANAMA, salon des Maires à St Paulien
- Promotion : Junior Fishing Tour 12 et 19 avril 2025
- Développement : classement en PVT de certains plans d'eau
- Développement : gestion de l'étang de Maubourg et de Champagnac le Vieux à compter de 2025 qui seront accessibles avec la carte de pêche Haute-Loire
- Développement : poursuite de la simplification de la réglementation des plans d'eau
- Développement : mise en place avec les A.A.P.P.M.A. d'un plan départemental de soutien / réintroduction des populations d'ombre commun (en accord avec le PDPG et note de cadrage)
- Communication : vidéos de promotion des activités des AAPPMA volontaires de Haute-Loire
- Travaux : plusieurs PMR en cours de finalisation (Etang de Maubourg, Charbonnier les Mines)
- Travaux : RCE sur la Gampille suppression d'un gué busé
- Technique : poursuite de l'étude sur réhabilitation des bras morts de l'Allier
- Technique : Etude PKD prélèvement et analyse sur poissons
- Protection des milieux : discussion pour partenariat avec la gendarmerie de Haute-Loire pour la garderie
- Protection des milieux : Marché public pour le soutien de la population de saumon atlantique 2025
- Protection des milieux : reprise des tirs de régulation des cormorans en eaux libres et étude d'impact

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



EDF

Près d'une installation hydroélectrique,
ATTENTION À L'EAU QUI ...



CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire
32 Rue Henri Chas
43000 LE PUY EN VELAY
04.71.09.09.44

federation43@pechehauteloire.fr
www.pechehauteloire.fr

Suivez-nous sur Facebook

Instagram

cliquez imprimez pêchez
www.cartedepeche.fr